

## Commune de Conlie

### Réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2015

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 15 janvier 2015

Date d'affichage : 19 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux janvier, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joachim BELLESSERT, Premier Adjoint.

Présents : M. Joachim BELLESSERT, Mme Nathalie THIÉBAUD, M. Christian LEMASSON, Mmes Céline NOURY-DÉSILE et Valérie RADOU, adjoints ;

MM Jean-Claude BOUGLET, Christian SYBILLE, , Mmes Claudine PIAU, Patricia TESSIER, Véronique PÉAN, MM. Olivier SEVIN, Philippe FAYET, Mme Gabrielle ZAMARRENO, M. Vital JARRY, Mme Marcelle GAINARD, M. Philippe LEBRETON, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Joël GARENNE donne pouvoir à Mme Nathalie THIÉBAUD,  
Mme Sandrine BONNET donne pouvoir à M. Philippe LEBRETON.

Absent : M. Philippe BOURRELIER.

#### **TARIFS COMMUNAUX A COMPTER DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2015**

Après avoir procédé à un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 comme suit :

<b>Cimetière</b>	
<b>Concessions</b>	
Cave-urne 50 ans	63,00
Cave-urne 30 ans	40,00
Emplacement 2 m <sup>2</sup> 50 ans	154,00
Emplacement 2 m <sup>2</sup> 30 ans	97,00
Colombarium 30 ans	358,00
Colombarium 15 ans	239,00
<b>Taxes</b>	
Taxe d'ouverture	71,00
Taxe de dispersion jardin du souvenir	26,00

<b>Location de la salle des fêtes</b>	
Associations locales	104,00
Associations extérieures à la commune	124,00
Sociétés commerciales	155,00
Particuliers (en journée seulement)	80,00
<b>Options</b>	
Vaisselle	33,00
Cuisine	33,00
Sono	33,00

<b>Location de la salle des retraités</b>	
Associations locales	53,00
Associations extérieures à la commune	63,00
Sociétés commerciales	78,00

## Commune de Conlie

### Réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2015

Location de la salle de gym		
Associations locales + centre social	l'heure	3,83
Écoles et collège	l'heure	8,69
Associations extérieures à la commune	l'heure	8,69
Associations extérieures à la commune	la 1/2 journée	29,07
Associations extérieures à la commune	la journée	58,12
Particuliers (occasionnellement après accord mairie)	l'heure	3,83

Droits de place		
1 à 10 mètres (prix au mètre)		1,00
11 à 20 mètres (prix au mètre)		1,90
21 à 30 mètres (prix au mètre)		2,60
plus de 30 mètres (prix au mètre)		10,40
	Tickets bleus	1,00
	Tickets blancs	1,90
	Tickets verts	2,60

Travaux effectués par le service technique		
l'heure		19,59

Encarts publicitaires dans le journal d'informations communales		
encart d'1/10 de page pour annonceurs conlinois exclusivement		45,00

### TARIFS 2016 ET FIN D'ANNÉE 2015 DU GÎTE COMMUNAL

Après avoir procédé à un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location du gîte communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit :

passage à l'an 2016		
Passage à l'an 2016, 5 nuits (du 30/12 au 3/1)		1 100,00

locations		
Acompte	25 % à la réservation	
Dépôt de garantie		621,00
tarifs basse saison du 1/10 au 30/04		
2 étages		
Weekend 3 nuits		633,00
Forfait 4 nuits		676,00
Forfait 5 nuits		695,00
Forfait 6 nuits		713,00
1 étage		
Weekend 3 nuits		539,00
Forfait 4 nuits		609,00
Forfait 5 nuits		619,00
Forfait 6 nuits		637,00
tarifs haute saison du 1/05 au 30/09		
Supplément par forfait		50,00

## Commune de Conlie

### Réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2015

options	
Lit d'enfant	gratuit
Paire de draps + taie d'oreiller lit 1 personne	7,00
Paire de draps + taie d'oreiller lit 2 personnes	12,00
Taie d'oreiller	3,00
Nettoyage rez de chaussée	100,00
Nettoyage rez de chaussée + 1 étage	150,00
Nettoyage complet	200,00
Pressing des draps	125,00

Les tarifs de remplacement de la vaisselle cassée et de la literie sont inchangés.

#### **TARIFS DU MUSÉE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2015**

Madame Céline NOURY-DÉSILE, quatrième adjointe, en charge du musée Roger Bellon, propose au conseil municipal de ne modifier que le tarif « Entrée Adultes » au 1<sup>er</sup> avril 2015. Le conseil municipal fixe ce tarif à 6 €.

La grille tarifaire du musée au 1<sup>er</sup> avril 2015 sera donc la suivante :

Codes caisse	ENTRÉES	Tarifs
1	ADULTE	6,00 €
2	ENFANT (12/16 ans)	1,50 €
3	ENFANT (- de 12 ans)	gratuit
4	ETUDIANT ( <i>sur présentation de la carte</i> )	4,50 €
5	DEMANDEUR D'EMPLOI ( <i>sur présentation carte Pôle emploi</i> )	4,50 €
6	INVITATION ( <i>incluant chauffeurs de bus et accompagnateurs de groupes</i> )	gratuit
7	GROUPE ADULTE ( <i>à partir de 10 personnes</i> )	4,50 €
8	JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE ( <i>à partir de 12 ans, gratuit - de 12 ans</i> )	1,00 €
9	GROUPE SCOLAIRE ( <i>à partir de 10 personnes</i> )	1,50 €
10	GROUPE SCOLAIRE + QUESTIONNAIRE JEU	2,00 €
11	PASS CULTURE ET SPORT : PASS PATRIMOINE ( <i>remboursé 4,50 € par la Région</i> )	gratuit
12	CHEQUE COLLEGES 72 ( <i>remboursé 6,00 € par la Région</i> )	gratuit
13	CARTE CEZAM ( <i>nominative, pour famille de 2 adultes et 4 enfants</i> )	4,50 €
14	BALADES EN HISTOIRE	2,00 €
15	JOURNEES TOURISME ET HANDICAP ( <i>gratuité pour les personnes handicapées</i> )	gratuit
125	PASSEPORT TOURISME	gratuit
126	PASSEPORT FORMATION TOURISME	gratuit
127	PASSEPORT PROFESSIONNELS DU TOURISME	gratuit

# Commune de Conlie

## Réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2015

Codes caisse	OBJETS BOUTIQUE	Tarifs
23	Sachet soldats	5,50 €
24	Criquet gravé	5,00 €
25	Carte postale musée	0,50 €
26	Carte postale	0,50 €
61	Mémo pad	3,00 €
62	Sticker	3,00 €
63	Button	3,00 €
64	Porte-clé ( <i>métal</i> )	5,00 €
65	Porte-clé ( <i>double face</i> )	5,50 €
66	Porte-clé ( <i>Bleu de France</i> )	4,00 €
67	Badge email	5,00 €
68	Crayon bois ( <i>Bleu de France</i> )	1,50 €
69	Crayon bois ( <i>Musée</i> )	1,50 €
70	Stylo bois gel ( <i>Musée</i> )	2,50 €
71	Mini stylo	5,00 €
72	Boîtier bois	5,00 €
Codes caisse	LIVRES	Tarifs
34	L'enseignante et son Spahi	13,50 €
36	Les Plages du débarquement ( <i>GB</i> )	3,50 €
37	Les Plages du débarquement ( <i>D</i> )	3,50 €
38	Le Premier à tomber	2,00 €
40	Un enfant pendant l'occupation 1939/1945	8,00 €
41	6 juin 1944	10,00 €
42	Après la rafle	17,95 €
43	Raconte-moi...la Déportation dans les camps nazis	9,00 €
44	La Libération de la Sarthe	15,00 €
45	Les incollables: la 2ème guerre mondiale	4,60 €
46	Ecolier manceau en temps de guerre	18,00 €
47	Sarthe 44, l'année des larmes et des espoirs	20,00 €
48	Le Camp de Conlie	28,00 €
49	Orpha Teldon s'en va-t-en guerre	18,00 €
52	Kerfank, ville de boue, Conlie 1870	7,00 €
53	Mémoire d'objets - Histoires d'hommes	12,00 €
54	Histoires extraordinaires du jour le plus long	6,90 €
55	Maurice Barbe	12,00 €
56	Parle-moi de la déportation	3,90 €
57	Raconte-moi ! Le Débarquement ( <i>Parle-moi du Débarquement</i> )	3,90 €
58	La Résistance	8,20 €
59	Le jour J et la bataille de Normandie	5,70 €
60	La libération de la France	8,20 €
361	La Résistance en France 1940/1944	9,95 €
362	Abcdaire de de Gaulle	3,95 €
363	Grands discours : Entre ici Jean Moulin	3,10 €
364	Philippe Kieffer - chef des commandos de la France libre	29,90 €

## **Commune de Conlie**

### **Réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2015**

Le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, approuve cette délibération.

#### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU)**

Monsieur Christian LEMASSON, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, présente au conseil la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé rue des Roses, cadastré section C n° 572 (752 m<sup>2</sup>).

Après examen du dossier, les membres du Conseil Municipal décident par un vote à main levée, à l'unanimité, de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur ce bien.

#### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU)**

Monsieur Christian LEMASSON, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, présente au conseil la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé rue de l'Église, cadastrée section AD n° 46 (220 m).

Après examen du dossier, les membres du Conseil Municipal décident, par un vote à main levée, à l'unanimité, de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur ce bien.

#### **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE ET CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Madame Céline NOURY-DÉSILE, 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire, informe le conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent technique 2<sup>ème</sup> classe au grade d'agent technique de 1<sup>ère</sup> classe, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- 1 - La suppression de l'emploi d'agent technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.
- 2 - La création d'un emploi d'agent technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.
- 3 - De modifier le tableau des emplois.
- 4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **Commune de Conlie**

### **Réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2015**

#### **MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN DESTINÉ A L'INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ÉLECTRIQUE DIT « EPINAUBE »**

Monsieur Joachim BELLESSORT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'un poste de transformation électrique est implanté sur l'emprise d'un terrain cadastré section B n° 940 sur la Commune de Conlie.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre gratuitement à la disposition du Département la surface nécessaire (9 m<sup>2</sup>) à l'emprise d'un poste de transformation électrique dit « Epinaube » sur la parcelle cadastrée B 940 et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.